COMMUNE D'ALERIA (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI Notaire de la république – Officier Public Résidence TADDEI Bastien BP 37 20270 ALERIA

Tél: 04.95.57.03.76 / Fax: 04.95.57.03.90. Email: marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 21 octobre 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Mme Nicole Annonciade RINIERI, épouse de Mr Dominique Jean VALERY, dt à ALERIA (20270) lieudit Funtanone, née à OCCHIATANA (20226) le 22 novembre 1950 et Mr Dominique François Marie RINIERI, époux de Mme Michèle Jacqueline PIERRAT, dt à AJACCIO (20000), né à OCCHIATANA le 14 août 1946, décédé à AJACCIO (20000) le 21 août 1990. Désignation du bien :

COMMUNE D'ALERIA (Haute Corse):

Une parcelle de terre cadastrée section AB n°97 Idit Suarti (00 ha 81 a 15 ca)

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI